2. Après l'évaluation des sites, le respect des principes suivants est évalué via l'interface de dimensionnement, en octroyant un ratio fonctionnel à la mesure de compensation écologique



proportionnalité édictée dans le code de l'environnement



faisabilité édictée dans le code de l'environnement



proximité temporelle édictée dans le code de l'environnement



efficacité édictée dans le code de l'environnement

Voir page 37 du guide de la méthode

Date de création du tableur V2.0 : 30/09/2023. Date de révision : néant.



Toute restitution du résultat d'une évaluation s'accompagne impérativement de l'onglet jaune (EVAL) et des 6 onglets bleus du présent tableur sous formats XLSX et PDF + les couches SIG des sites + les photos d'habitats et de profils pédologiques.



Pour une aide à l'évaluation du respect des principes de proportionnalité, de faisabilité, de proximité temporelle et d'efficacité, voir la page 60 du guide de la méthode.

INTERFACE DE DIMENSIONNEMENT DE LA MESURE DE COMPENSATION ECOLOGIQUE

Étape 1 - Définition de l'intervalle de variation du ratio fonctionnel sur le territoire



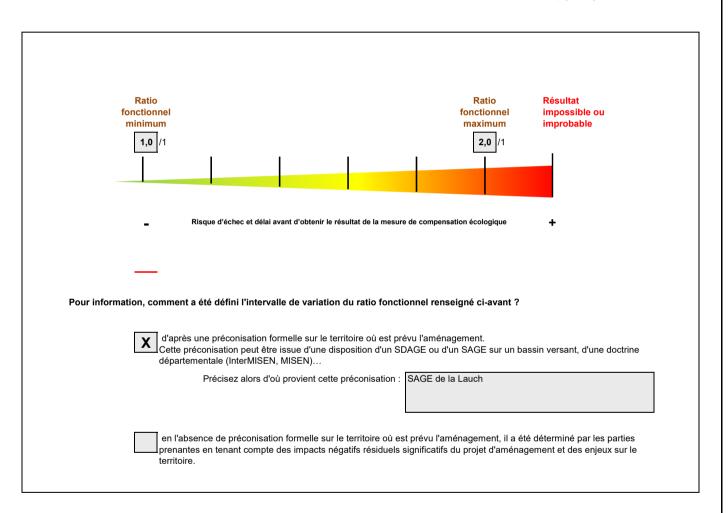
Le ratio fonctionnel diffère du ratio surfacique, il quantifie l'intensité des gains fonctionnels nécessaires pour garantir d'obtenir une équivalence fonctionnelle. Le ratio surfacique type SDAGE par exemple est à vérifier en plus de ce ratio fonctionnel.

Voir page 37 du guide de la méthode



Entrez les ratios fonctionnels minimum et maximum (cellules grises) entre lesquels variera le ratio fonctionnel attribué à la mesure de compensation écologique.

Voir page 38 du guide de la méthode



Étape 2 - Qualification de la mesure de compensation écologique d'un projet d'aménagement

Examinez la qualification automatisée de la mesure de compensation écologique réalisée avec l'interface. Éventuellement, requalifiez la mesure et justifiez le impérativement avec des informations complémentaires (cellules grises)! Voir pages 39-41 du guide de la méthode Qualification Qualification éventuelle d'après automatisée de l'interface Qualification de la faisabilité technique Répondez avec un X Faisabilité d'après les trajectoires écologiques prévues entre habitats dans le site de compensation ou I1.1 Monocultures intensives vers -> E2.2 Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes sur 85% aléatoire habitat sans ou quasi sans fonction vers -> G5.1 Alignements d'arbres sur 15% Un message d'erreur persiste après votre réponse à la question 27 (feuille EVAL), corrigez votre réponse. Explication du résultat de la qualification automatisée des trajectoires:

I1.1 --> E2.2 Habitat initial avec une artificialisation forte vers un habitat attendu beaucoup plus naturel.

Habitat sans ou quasi sans fonction --> G5.1 Trajectoire depuis un habitat sans ou quasiment sans fonction.

Comin	nentaire necessaire de l'observateur en cas de requainication :

Faisabilité d'a	près les actions écologiques prévues dans le site de compensation	Qualification automatisée de l'interface	Qualification <u>éventuelle</u> d'apr l'observateur Répondez avec ur
très aléatoire			
assez aléatoire			
	ologiques d'impulsion : ement (85%). Plantation d'arbustes et d'arbres (15%).	X	X
Actions éc Fauche av	ologiques d'exploitation-entretien : ec export (85%). Mise en défens (100%). Taille de haies, arbustes et arbres (15%).		
génie écolog Comment la n l'en: milie	tages indiquent la proportion du site par action ecologique enumérée. Plus l'emprise du site est occupée par des actions rique est satisfaisante. Si besoin, consultez l'onglet EVAL et la réponse à la question 27 pour connaître la combinaison d'un message d'erreur persiste après votre réponse à la question 27 (feuille EVAL), aire nécessaire de l'observateur en cas de requalification: essure de création d'un zone humide devrait avoir une faisabilité assez bonne, car le futur terrain nature, semencement de la zone humide alluviale peut être qualifié d'assez bonne pour l'abondance du couver sux (maintenu avec un objectif de couvert mésohygrophile). L'effacement partiel du plan d'eau devrait le t proche du niveau de la nappe.	actions écologiques par trajectoire écoli corrigez votre réponse. el sera proche de la nappe. Par c t recherché mais assez aléatoire	ogique. ontre, sur l'humidité des

très dégrad	sabilité d'après le niveau de dégradation du site de compensation en état initial	Qualification automatisée de l'interface	<u>éventuelle</u> d'ap l'observateu Répondez avec
dégradé	Emprise d'hab. nat. assez faible.	X	X
peu ou pas dégradé	Absence de fossés. Densité de fossés profonds très réduite (11 m/ha). Site et zone tampon très peu ou pas drainés (0 %). Absence de ravinement. Pas de remblai détecté. Pas d'espèces végétales associées à des invasions biologiques ou leur emprise est très réduite.		
	Commentaire nécessaire de l'observateur en cas de requalification :		
Fais ha très petit	sabilité d'après la superficie du site de compensation*		
ha assez petit			
	Superficie du site >= 2 ha		X
assez petit	Superficie du site >= 2 ha		X

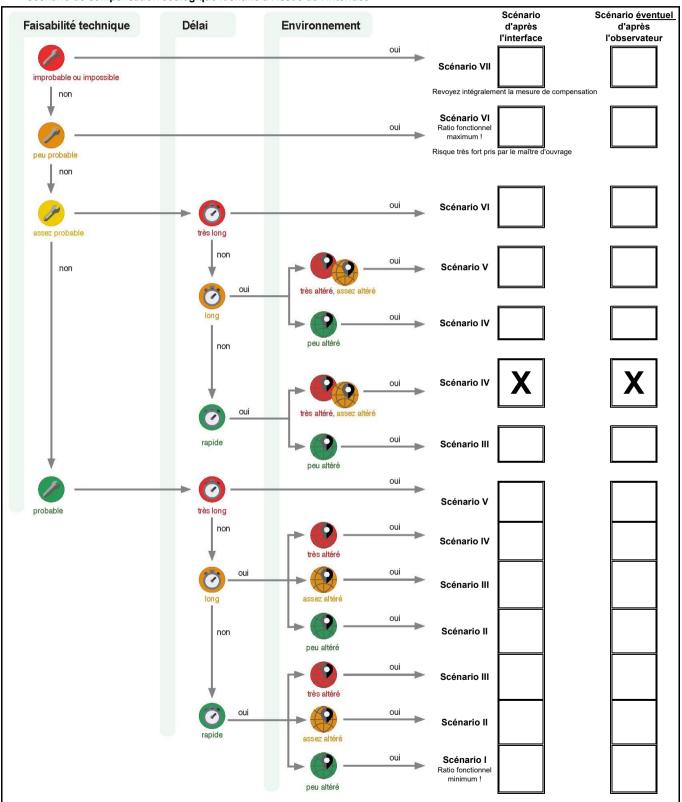
Qualification	on du délai (proximité temporelle)	Qualification automatisée de l'interface	Qualification <u>éventuelle</u> d'après l'observateur Répondez avec un)
Délai d extrêmemen t long	'après les trajectoires écologiques prévues entre habitats dans le site de compensation		
très long	abitat sans ou quasi sans fonction vers -> G5.1 Alignements d'arbres sur 15%		
long			
rapide II1	.1 Monocultures intensives vers -> E2.2 Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes sur 85%	X	X
J.	ommentaire nécessaire de l'observateur en cas de requalification :		
Délai d	'après l'étage altitudinal		
subalpin Collinéen ou montagnard	ction écologique sur l'étage collinéen ou montagnard.	X	X
Co	ommentaire nécessaire de l'observateur en cas de requalification :		
	Conclusion sur le délai ▶	Rapide	Rapide

X	X

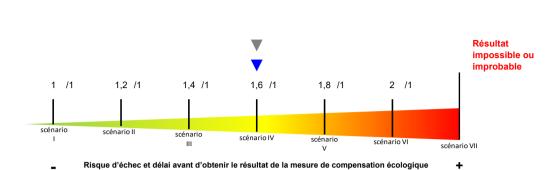
Étape 3 - Ratio fonctionnel attribué au projet d'aménagement

Lisez le résultat de l'évaluation de la mesure de compensation écologique puis le ratio fonctionnel octroyé qui en résulte

Scénario de compensation écologique identifié à l'issue de l'interface



Attribution d'un ratio fonctionnel à l'issue de l'interface



Légende des icônes qui apparaissent sur l'intervalle ci-dessus

ratio fonctionnel issu de l'interface

ratio fonctionnel issu de la qualification par les parties prenantes

Ratio fonctionnel octroyé: 1,6 /1



L'équivalence fonctionnelle est évaluée avec le ratio fonctionnel octroyé avec l'interface (▼). sauf si les parties prenantes ont requalifié la mesure de compensation écologique (v) d'après un argumentaire technique crédible. Vérifiez alors cet argumentaire avec les commentaires fournis ci-dessus!



L'interface ne pénalise pas la mise en œuvre de mesures de compensation écologique ambitieuses !

Le résultat automatisé de l'interface souligne d'abord des points de vigilance pour identifier les programmes d'actions écologiques dont le risque d'échec peut être significatif et/ou avec des résultats escomptés longs à obtenir.

L'éventuelle requalification par les parties prenantes permet ensuite de tenir compte des modalités techniques de mise en œuvre des actions écologiques spécifiques à un projet d'aménagement (par ex. détails techniques pour réaliser au mieux une action écologique). Fournir des informations factuelles, techniques, vérifiables, robustes... et spécifiques au programme d'actions écologiques concerné est donc la condition sine qua non à une éventuelle requalification pertinente de la mesure de compensation écologique par les parties prenantes.

Voir pages 41-43 du guide de la méthode

Un ratio fonctionnel supérieur à 1/1 n'implique pas nécessairement de viser des gains nettement supérieurs aux pertes. Le respecter implique de fournir des garanties que les gains seraient bien au moins égaux au pertes étant donné le risque d'échec de la mesure de compensation écologique et le délai avant d'obtenir les gains de la mesure de compensation écologique.